

FICHE PROGRAMME

«PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS- DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS»

OBJECTIFS DE LA FORMATION

COMPRENDRE LES EXIGENCES REGLEMENTAIRES LIEES A L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS/CONSTRUIRE UNE METHODOLOGIE DE PREVENTION ADAPTEE A LA SITUATION ET AUX SPECIFICITES DE L'ENTREPRISE

➤ ETRE CAPABLE EN INTERNE DE CONDUIRE L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS CONFORMEMENT AU DECRET DU 05 NOVEMBRE 2001. SAVOIR REDIGER LE DOCUMENT UNIQUE.

CONTENU

LA LEGISLATION ET LA REGLEMENTATION

- ✘ Comprendre l'origine du décret
- ✘ Connaître les points-clés

METHODOLOGIE DE L'EVALUATION DES RISQUES

- ✘ Choix et implication des acteurs
- ✘ Exemple de méthode
- ✘ Utilisation des données internes
- ✘ Les différentes étapes
- ✘ La communication et diffusion du document

IDENTIFICATION DES RISQUES

- ✘ Apprentissage d'un outil d'identification
- ✘ Classification des risques
- ✘ Check-list des causes, conséquences et moyens de prévention.
- ✘ Application à son entreprise : travail à préparer pour la 2ème demi-journée

CONSTRUIRE SON DOCUMENT UNIQUE

- ✘ Evaluation pas-à-pas
- ✘ Programme d'Action des mesures de prévention
- ✘ Gestion des mises à jour

METHODES PEDAGOGIQUES : Exposés et échanges, exercices, études de cas, mise en situation.

PUBLIC VISE : Direction, encadrement, assistant(e) de Direction, opérateurs qualifiés, responsable qualité-sécurité-environnement/ Animateur sécurité de l'entreprise, membre du CHSCT, délégué du personnel.

ANIMATEUR : Consultant Formateur « Préventeur en Risques Professionnels – habilitation IPRP »

DUREE : 2 jours non consécutifs

DUREE TOTALE DU DISPOSITIF : soit 2 jours (14 heures) pour le groupe de stagiaires

PRÉ-REQUIS : Implication de la Direction Générale et de l'encadrement intermédiaire dans une démarche de prévention.

MODALITES D'EVALUATION : Rédaction du Document Unique d'évaluation des risques – Premier jet

SUIVI ADMINISTRATIF : A la fin de la formation, une attestation de fin de formation est remise à chaque participant, ainsi qu'une attestation de présence au commanditaire et/ou service financeur.

